

DEC121087DR07

**Décision portant nomination de Mme Pascaline TOUTOIS aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Rhône Auvergne**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément de la Direction innovation et relations avec les entreprises ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Pascaline TOUTOIS, Ingénieure de recherche, est nommée, à compter du 2 avril 2012, responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Rhône Auvergne en remplacement de Mme Sandrine MAGNETTO appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 avril 2012

Pour le Président et par délégation,  
Bertrand MINAULT  
Délégué régional

## Reconduction de nomination DEC112560DR07 d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, Monsieur **Philippe REGRENY** a obtenu l'attestation de renouvellement de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option **détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules** délivrée par le **CNRS Formation Entreprises (IN2P3)** le **14/10/2011**.

Après avis favorable du ~~CSHS (à défaut du conseil de laboratoire)~~ en date du **30/11/2011**, Monsieur **Philippe REGRENY** est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'Institut des nanotechnologies de Lyon, UMR5270, à dater du **14/10/2011**.....(et ce jusqu'au 13/10/2016).

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du **14/10/2011**, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

*(Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions et moyens mis à disposition de la PCR est à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées l'étendue de leurs missions respectives est à préciser).*

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

Fait à **Ecully**....., le **13/11/2011**

Le Directeur de l'UMR5270

Signature :

**G. HOLLINGER**  
Directeur de l'INL

Le Directeur de l'Ecole Centrale de Lyon ou son délégataire

Signature :

**Le Directeur  
de l'Ecole centrale de Lyon**

**Frank DEBOUCK**

Visa du délégué régional du CNRS Rhône-Auvergne

Signature :

**Bertrand MINAULT**  
Délégué Régional CNRS  
Rhône-Auvergne



<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants



Délégation  
Rhône-Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex

T. 04 72 44 56 00  
F. 04 78 89 47 69